

# Éléments du programme d'études retenus pour l'évaluation

---

Les domaines retenus pour l'évaluation sont

- Communication orale – L'écoute;
- Lecture;
- Écriture (texte argumentatif ou récit de fiction).

Dans ces domaines, seuls les résultats d'apprentissage relatifs aux **besoins d'information** et aux **besoins d'imaginaire et d'esthétique** sont évalués.

Les résultats d'apprentissage relatifs au domaine **Culture et Identité** font l'objet d'une évaluation dans le cadre de la salle de classe.

Les résultats d'apprentissage relatifs à la **planification** et à la **gestion** font également l'objet d'une évaluation dans le cadre de la salle de classe. Cependant, le format des tests basés sur les normes au niveau provincial respecte le processus par lequel un projet de communication de qualité est produit, en offrant l'occasion à l'élève de planifier et de gérer son projet. La qualité du projet de communication produit par l'élève au test provincial témoigne de la mise en œuvre de ces compétences stratégiques.

L'évaluation des sous-domaines Communication orale – L'exposé et Communication orale – L'interaction demeure l'entière responsabilité de l'école.